



AMAP DES JARDINS DE SILLAC

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

- Adhérer à l'AMAP des Jardins de Sillac est un acte **militant**, alternatif et volontaire, qui s'inscrit dans une démarche solidaire, sociale et écologique. Une adhésion signe votre accord avec les principes AMAP (cf. charte des Amap sur Miramap)
- Une **AMAP** est une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. Elle permet de valoriser les circuits-courts dans le respect de l'environnement et de l'humain en organisant des distributions de **produits locaux de qualité**. Elle met en relation les adhérent-e-s avec les producteurs-trices de l'AMAP, proposant des aliments issus d'une **agriculture respectueuse de l'environnement**.
L'engagement des adhérent-e-s permet de soutenir une vingtaine d'agriculteurs-trices associé-e-s qui s'engagent réciproquement à respecter la charte des AMAP.
- L'association des jardins de Sillac intervient aussi par des manifestations **pédagogiques et culturelles**, en animant des actions de sensibilisation et d'éducation à l'Environnement, l'agriculture, l'autonomie et l'alimentation. Elle invite également ses adhérent-e-s à rencontrer les producteurs de l'AMAP, favorisant le **partage** et le **lien social** entre consommateurs et producteurs.
- **L'adhésion est** de 15€ par foyer pour l'année civile, payable par chèque à L'ordre de "Association des jardins de Sillac". Elle garantit le bon fonctionnement de l'association. Un chèque de 15€ vous sera demandé à chaque renouvellement d'adhésion.
- Les commandes se font via le site [CAMAP \(amap44.org\)](http://CAMAP(amap44.org)) sur votre compte Amap de Sillac, par les catalogues ou tableaux partagés.
- L'association est dirigée par une collégiale composée de 3 à 13 membres. C'est-à-dire que les 3 à 13 membres du Conseil d'Administration (CA) se partagent les tâches et responsabilités (présidence, trésorerie, secrétariat, animation de l'association, comptes-rendus aux autres adhérent-e-s, lien avec l'extérieur.) Ils sont désignés lors d'une **assemblée générale** organisée tous les ans. Chaque adhérent(e) peut proposer sa candidature pour devenir membre de la collégiale.
- Les **coordinateurs-trices** assurent le bon déroulement des distributions auprès des adhérent-es en organisant des commandes auprès des producteurs-trices. Le travail qu'elles et ils fournissent est bénévole. Cela implique un respect mutuel s'affirmant entre autres par une participation tripartite aux distributions.
- La **ferme de Sillac** est LE lieu historique pour l'association.
- Vous pouvez proposer vos idées, devenir coordinateur-trice de commandes, être bénévole lors d'évènements... L'association vit par ses adhérent(e)s force vive du monde agricole.

Contact : Hervé, membre de la collégiale au 06.25.20.37.12

Site internet www.lesjardinsdesillac.fr

Bulletin d'adhésion à l'association « Les Jardins de Sillac »

Nom :Prénom :

Adresse :

Ville :

Téléphone : Courriel :

Date d'adhésion :/...../.....

Merci d'entourer votre choix de réponseSouhaitez-vous effectuer des **commandes** : Oui ou NonVille de **distribution** : Salles ou SanguinetÊtes-vous intéressé pour devenir **coordinatrice-teur** : Oui ou NonÊtes-vous intéressé pour **intégrer la collégiale** : Oui ou Non

Acceptez-vous de confier vos coordonnées à certains adhérent-es : Oui ou Non

Les coordinatrices-teurs peuvent avoir besoin de vos coordonnées pour assurer le bon déroulement des distributions.

Paiement de la cotisation d'un montant de 15 euros, par chèque à l'ordre de « l'Amap des Jardins de Sillac »

Par cette adhésion, j'ai lu et j'accepte les **statuts de l'association** (cf. site internet)

Fait le :/...../..... à :

Cadre réservé à l'association :

Références du paiement !

Banque : N° de chèque :

Mise à jour sur Camap fait le : Par :

Signature de l'adhérent-e :

--

*Bulletin et cotisation à envoyer au siège de l'association***AMAP DE SILLAC - CHEZ DALBOS VINCENT****2365 Route de Sillac – 40460 Sanguinet**